

PIGUET FUND - Actions Suisses

Rapport annuel au 31 mai 2023

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	4
Chiffres comptables	5
Inventaire et transactions	9
Notes aux états financiers	13
Rapport de performance	15
Rapport abrégé de la société d'audit	16

Piguet Galland & vous. 

Rue de la Plaine 14
CH-1400 Yverdon-les-Bains

www.piguetgalland.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Les chiffres et indications mentionnés dans ce rapport font référence à des événements passés et n'offrent aucune garantie quant aux résultats futurs.

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 6249
1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président

Oren-Olivier PUDER
Vice-président

Fabrice WELSCH
Membre

Patrick BOTTERON
Membre

Simona TERRANOVA
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, Chief Executive Officer
Bertrand GILLABERT, Chief Financial Officer
Sandra BERCHIER, Chief Compliance Officer
Frédéric NICOLA, Chief Fund Risk & Regulatory Officer
Antonio SCORRANO, Chief Operating Officer

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
1212 Grand-Lancy

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains

Information aux investisseurs

1) Modification concernant la direction du fonds

Avec effet au 1^{er} juillet 2022, la composition des organes de la direction du fonds est modifiée de la manière suivante :

- départ de M. Florian Magnollay, en tant que membre et Vice-président du conseil d'administration. La fonction de Vice-président est reprise par M. Oren-Olivier Puder ;
- nomination de Mme Sandra Berchier en tant que membre de l'organe de gestion. M. Nicolas Biffiger n'est plus membre de l'organe de gestion.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a constaté la conformité légale des modifications susmentionnées.

2) Modification du contrat de fonds

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 de la loi sur les établissements financiers (LEFin) et de la loi sur les services financiers (LSFin) a entraîné diverses modifications de la loi sur les placements collectifs (LPCC). Ce nouveau cadre réglementaire a exigé une revue complète du contrat de fonds, afin d'y implémenter dans le délai transitoire imparti les changements en résultant. A cette occasion, le contrat de fonds ainsi que le prospectus ont également été mis en phase avec les nouveaux modèles publiés par l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Les modifications susmentionnées du contrat de fonds ne touchant pas aux droits des investisseurs ou étant de nature exclusivement formelle, il n'a été procédé à aucune publication en accord avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Par ailleurs, la politique de placement du fonds a été modifiée de la manière suivante :

- suppression des instruments financiers dérivés à des fins d'investissement, des placements en produits structurés ainsi que des investissements en instruments du marché monétaire ;
- réduction de 49% à 20% de la limite faîtière pour les investissements en parts de placements collectifs de capitaux et suppression de certains types éligibles dans cette poche (alternatifs, fermés, REITs, fonds de fonds) ;
- introduction d'une clause prévoyant i) la part minimale de la fortune devant être investie dans des placements intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et ii) la part maximale de ladite fortune pouvant être investie dans des placements n'intégrant pas ces critères. Des informations concernant les investissements ESG ont en outre été insérées dans le prospectus (chiffre 1.10.8).

Les porteurs de parts ont été informés des modifications qui précèdent par une publication du 28 juin 2022 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Les modifications du contrat de fonds ont été approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 24 novembre 2022, avec entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2022. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 5 décembre 2022 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

3) Création d'une classe de parts

La classe de parts IP a été créée au sein du fonds. Les conditions d'accès à cette nouvelle classe de parts figurent dans le contrat de fonds (§ 6 chiffre 5). La classe de parts IP a été ouverte le 13 décembre 2022.

La création de la nouvelle classe de parts IP a été approuvée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 7 décembre 2022, avec entrée en vigueur au 12 du même mois. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 12 décembre 2022 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Utilisation du revenu net au 31 mai 2023

Date Ex VNI : 21/09/2023

Date de paiement : 25/09/2023

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse			à l'étranger
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Classe A	Non	13	CHF	4.40	1.54	2.86	2.86
Classe I	Non	9	CHF	6.10	2.135	3.965	3.965

Capitalisation du revenu

Capitalisation au : 21/09/2023

Classe	Affidavit	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés en Suisse et à l'étranger	
			Rendement imposable	35% Impôt anticipé récupérable
Classe IP ¹⁾	Non	CHF	7.38121	0.00000 ¹⁾

¹⁾ La direction du fonds a déclaré l'impôt anticipé à l'Administration fédérale des contributions (AFC) de sorte que vous n'avez pas à soumettre de demande de remboursement de cet impôt auprès de l'AFC.

Chiffres comptables

Aperçu	Devise		01.06.22	01.06.21	01.06.20
			31.05.23	31.05.22	31.05.21
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	consolidée	CHF	80'090'883.90	82'439'800.64	83'347'033.44
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe A	CHF	21'897'166.37	25'518'634.30	26'341'665.01
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe A	CHF	344.56	348.05	345.39
Total Expense Ratio (TER)	classe A		1.40%	1.40%	1.40%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe I	CHF	47'600'733.55	56'921'166.34	57'005'368.43
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe I	CHF	344.39	348.19	345.24
Total Expense Ratio (TER)	classe I		0.90%	0.90%	0.90%
Aperçu	Devise	(Lancement 14.12.22 de la classe)	31.05.23		
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe IP	CHF	10'592'983.98		
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe IP	CHF	344.71		
Total Expense Ratio (TER)	classe IP		0.71%		

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Compte de fortune (Valeurs vénales)	31.05.23	31.05.22
Avoirs en banque		
à vue	12'620.64	1'059'246.88
Valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	79'732'210.00	81'126'124.24
Autres actifs	581'921.51	328'447.80
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	80'326'752.15	82'513'818.92
Engagements envers les banques à court terme	-164'604.82	0.00
Autres engagements	-71'263.43	-74'018.28
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	80'090'883.90	82'439'800.64

Evolution du nombre de parts de la classe A	Période comptable	01.06.22	01.06.21
		31.05.23	31.05.22
Position au début de la période comptable		73'319	76'266
Parts émises		4'958	7'961
Parts rachetées		-14'726	-10'908
Position à la fin de la période comptable		63'551	73'319

Evolution du nombre de parts de la classe I	Période comptable	01.06.22	01.06.21
		31.05.23	31.05.22
Position au début de la période comptable		163'476	165'118
Parts émises		71'891	43'662
Parts rachetées		-97'151	-45'304
Position à la fin de la période comptable		138'216	163'476

Evolution du nombre de parts de la classe IP	Période comptable	01.06.22
		31.05.23
Emission initiale	(Lancement 14.12.22 de la classe)	30'730
Position à la fin de la période comptable		30'730

Variation de la fortune nette du fonds		
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	82'439'800.64	83'347'033.44
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-1'004'641.80	-971'829.00
Solde des mouvements de parts	-2'412'936.37	-1'604'941.38
Résultat total	1'068'661.43	1'669'537.58
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	80'090'883.90	82'439'800.64

Compte de résultat	Période comptable	01.06.22	01.06.21
		31.05.23	31.05.22
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		188.06	0.00
Intérêts négatifs		-1'943.68	-6'389.42
Revenus des valeurs mobilières			
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs		2'343'978.30	1'895'859.35
Actions gratuites		61.52	0.00
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		25'680.08	-6'612.84
Total des revenus		2'367'964.28	1'882'857.09
Charges			
Intérêts passifs		-807.00	-626.34
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-873'496.48	-911'653.68
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-149'580.87	35'344.82
Total des charges		-1'023'884.35	-876'935.20
Résultat net		1'344'079.93	1'005'921.89
Gains et pertes de capital réalisés		2'008'906.82	2'642'628.01
Résultat réalisé		3'352'986.75	3'648'549.90
Gains et pertes de capital non réalisés		-2'284'325.32	-1'979'012.32
Résultat total		1'068'661.43	1'669'537.58

	Période comptable	01.06.22	01.06.21
		31.05.23	31.05.22
Utilisation du résultat de la classe A			
Résultat net		280'844.07	219'476.02
Report de l'année précédente		2'130.21	2'611.19
Résultat disponible pour être réparti		282'974.28	222'087.21
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		279'624.40	219'957.00
Report à compte nouveau		3'349.88	2'130.21
Total		282'974.28	222'087.21

	Période comptable	01.06.22	01.06.21
		31.05.23	31.05.22
Utilisation du résultat de la classe I			
Résultat net		836'411.18	786'445.87
Report de l'année précédente		14'875.82	13'114.75
Résultat disponible pour être réparti		851'287.00	799'560.62
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		843'117.60	784'684.80
Report à compte nouveau		8'169.40	14'875.82
Total		851'287.00	799'560.62

	Période comptable (Lancement 14.12.22 de la classe)	31.05.23
Utilisation du résultat de la classe IP		
Résultat net		226'824.68
Résultat disponible pour être réparti		226'824.68
Revenus thésaurisés (non distribués)		226'824.68
Total		226'824.68

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs					79'732'210.00	99.26
CH0010645932	Givaudan nom.	490	CHF	2'996.00	1'468'040.00	1.83
Matériaux de Base					1'468'040.00	1.83
CH0012214059	Holcim nom.	21'000	CHF	56.14	1'178'940.00	1.47
CH0012221716	ABB	97'000	CHF	33.26	3'226'220.00	4.02
CH0024638196	Schindler Holding bp	4'400	CHF	188.60	829'840.00	1.03
CH0100837282	Kardex Holding nom.	4'000	CHF	197.40	789'600.00	0.98
CH0418792922	Sika	11'030	CHF	248.40	2'739'852.00	3.41
CH1101098163	Belimo Holding	1'800	CHF	414.40	745'920.00	0.93
CH1256740924	SGS	15'500	CHF	80.84	1'253'020.00	1.56
Industries					10'763'392.00	13.40
CH0010570767	Lindt & Spruengli bp	150	CHF	10'890.00	1'633'500.00	2.03
CH0038863350	Nestle nom.	148'000	CHF	107.90	15'969'200.00	19.88
CH0210483332	Cie Financiere Richemont nom.	34'500	CHF	144.55	4'986'975.00	6.21
Biens de Consommation					22'589'675.00	28.12
CH0012005267	Novartis nom.	127'800	CHF	87.16	11'139'048.00	13.87
CH0012032048	Roche Holding bj	45'300	CHF	288.20	13'055'460.00	16.25
CH0012549785	Sonova Holding nom.	2'830	CHF	233.40	660'522.00	0.82
CH0013841017	Lonza Group nom.	5'600	CHF	569.40	3'188'640.00	3.97
CH0014284498	Siegfried Holding nom.	1'200	CHF	721.50	865'800.00	1.08
CH0432492467	Alcon nom.	38'200	CHF	70.66	2'699'212.00	3.36
CH1175448666	Straumann Holding	13'350	CHF	133.10	1'776'885.00	2.21
Santé					33'385'567.00	41.56
CH0010675863	Swissquote Group Holding nom.	3'600	CHF	185.60	668'160.00	0.83
CH0011075394	Zurich Insurance Group nom.	8'330	CHF	426.00	3'548'580.00	4.41
CH0014852781	Swiss Life Holding nom.	1'800	CHF	526.00	946'800.00	1.18
CH0024608827	Partners Group Holding nom.	1'860	CHF	820.80	1'526'688.00	1.90
CH0102484968	Julius Baer Group nom.	23'200	CHF	55.64	1'290'848.00	1.61
CH0126881561	Swiss Re nom.	11'000	CHF	91.22	1'003'420.00	1.25
CH0244767585	UBS Group nom.	100'000	CHF	17.24	1'724'000.00	2.15
Sociétés Financières					10'708'496.00	13.33
CH0025751329	Logitech Intl nom.	14'000	CHF	58.36	817'040.00	1.02
Technologie					817'040.00	1.02

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
Avoirs en banque à vue	12'620.64	0.02
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	79'732'210.00	99.26
Autres actifs	581'921.51	0.72
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	80'326'752.15	100.00
Engagements envers les banques à court terme	-164'604.82	
Autres engagements	-71'263.43	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	80'090'883.90	

Cours de change USD 1 = CHF 0.91415

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		226'824.68
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0
Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)		
Aucune		

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Actions et autres titres de participation et droits-valeurs

CH0010570767	Lindt & Spruengli bp	73	0
CH0010645932	Givaudan nom.	130	0
CH0010675863	Swissquote Group Holding nom.	4'200	3'600
CH0011075394	Zurich Insurance Group nom.	2'000	0
CH0012005267	Novartis nom.	4'700	17'250
CH0012032048	Roche Holding bj	7'100	0
CH0012221716	ABB	31'000	14'000
CH0013841017	Lonza Group nom.	800	0
CH0014852781	Swiss Life Holding nom.	0	1'800
CH0024638196	Schindler Holding bp	2'200	4'400
CH0025751329	Logitech Intl nom.	8'000	14'000
CH0038863350	Nestle nom.	14'000	16'250
CH0100837282	Kardex Holding nom.	2'000	0
CH0102484968	Julius Baer Group nom.	23'200	0
CH0210483332	Cie Financiere Richemont nom.	4'300	0
CH0244767585	UBS Group nom.	23'000	180'000
CH0418792922	Sika	1'700	0
CH1175448666	Straumann Holding	4'450	0
CH1256740924	SGS	15'500	0

Positions fermées en cours de période comptable

Actions et autres titres de participation et droits-valeurs

CH0002497458	SGS nom.	200	620
CH0012138530	Credit Suisse Group nom.	81'000	81'000
CH0023405456	Dufry nom.	0	16'500
CH0030170408	Geberit nom.	850	850
CH0319416936	Flughafen Zuerich nom.	0	6'600
CH1134540470	On Holding -A-	0	39'000
CH1169360919	Accelleron Industries	4'000	4'000

Droits de souscription

CH1228538257	Credit Suisse Group drt 08.12.22	81'000	81'000
--------------	----------------------------------	--------	--------

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

FIGUET FUND – Actions Suisses	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commissions à la charge de l'investisseur		
		Commission d'émission en faveur des promoteurs de vente	Indemnité pour frais accessoires en faveur de la fortune du fonds	
			A l'émission	Au rachat
Classe A	1.40%*	Max. 2.50%	Max. 0.80%	
Classe I	0.90%*			
Classe IP	0.70%*			

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion forfaitaire réduite

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser les activités de promotion de la vente. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum de la commission de gestion des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds est déterminée à la fin de l'exercice comptable et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours actuels payés sur le marché principal. Les autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à leur valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus. Si une valeur nette d'inventaire n'est pas disponible ou disponible uniquement sur une base estimative, la direction du fonds évalue cette valeur au prix probable réalisable avec diligence au moment de l'évaluation en utilisant des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique (Fair Value). Elle peut se baser sur des données fournies par les dépositaires, administrateurs ou gestionnaires des fonds cibles.

La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante : le prix d'évaluation des placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée au nouveau

rendement du marché. En l'absence d'un prix de marché actuel, on se réfère généralement à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

Les avoirs en banque sont évalués à hauteur du montant de la créance plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds résulte de la quote-part de la valeur vénale de la fortune du fonds attribuable à la classe en question, réduite d'éventuels engagements attribuables à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. La valeur nette d'inventaire est arrondie à deux décimales.

Rapport de performance

		2020	2021	2022	2023 au 31 mai
Performance :					
– Classe A (lancée le 31.08.09)	%	2.58	23.02	-16.89	8.80
– Classe I (lancée le 17.12.14)	%	3.10	23.64	-16.48	9.02
– Classe IP (lancée le 13.12.22)	%	-	-	-3.61	9.11

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement PIGUET FUND avec les compartiments :

- Pondéré
- Actions Suisses
- Actions Suisses – SMID
- Actions Pan-Europe
- Actions Amérique du Nord
- Actions Japon
- Actions Asie-Pacifique ex-Japon

comprenant le compte de fortune au 31 mai 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les

anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

KPMG SA

Santiago Ramos
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Baptiste Reichen
Expert-réviser agréé

Genève, le 31 août 2023

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC